

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 08 AVRIL 2022**

---

**Ordre du jour**

**A titre ordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Ratification du transfert de siège social et de la modification corrélative de l'article 4 des statuts décidés par le Conseil d'administration,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Bradley Taylor en qualité de nouvel administrateur,

**A titre extraordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Modification de l'article 17 des statuts,

**A titre ordinaire**

- Rapport du Conseil d'administration,
- Nomination de Monsieur Stefan RÅDSTRÖM en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Yves ABITBOL en qualité d'administrateur,
- Nomination de Madame Charlotte GAUTHIER en qualité d'administrateur
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

**Texte des résolutions**

**A titre ordinaire**

**PREMIERE RESOLUTION**

*Ratification du transfert de siège social et de la modification corrélative de l'article 4 des statuts décidés par le Conseil d'administration*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier les décisions de transfert du siège social de la Société du 15, rue de la Banque – 75002 Paris au 965, avenue Roumanille, CoworkOffice, Bâtiment A, Bureau 201 – 06410 Biot et de modification corrélative de l'article 4 des statuts décidés par le Conseil d'administration le 16 février 2022.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Ratification de la cooptation de Monsieur Bradley Taylor en qualité de nouvel administrateur,*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, ratifie la nomination de Monsieur Bradley Taylor, né le 1er janvier 1973 à Ottawa (Canada), de nationalité

canadienne, demeurant 3933 Highwood Ct NW, Washington DC 20007 (Etats-Unis), en qualité d'Administrateur aux lieu et place de Monsieur Anthony Khoi, pour la durée restant à courir du mandat de cet dernier qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **A titre extraordinaire**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

##### *Modification de la dénomination sociale*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais dénommée « MyHotelMatch ».

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### *Modification corrélative de l'article 2 des statuts*

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **Article 2 - Dénomination**

*(Substitution du premier alinéa par le suivant :)*

« La société est dénommée MyHotelMatch. »

*(Le reste sans modification.)*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### *Modification de l'objet social*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'objet social de la Société comme suit :

- la conception, le développement, la commercialisation, la gestion de tout programme, système, outil, application, ressource, concept, digitaux ou numériques pour les activités d'agence de voyages en ligne (OTA), assimilées et connexes, et notamment la conception, le développement et l'exploitation d'une plateforme ayant pour objet l'intermédiation hôtelière permettant la mise en relation de clients potentiels avec des hôtels, associé à un suivi interactif personnalisé de cette relation permettant d'enrichir l'expérience des clients et des hôteliers via une application dédiée qui favorise le « matching » à la manière d'un site de rencontre en ligne ;
- l'activité d'hébergeur informatique, l'hébergement de données informatiques, la création et la gestion de bases de données à titre gratuit ou payant ;
- l'activité d'éditeur de plateformes d'échanges en ligne et de sites Internet ;
- la commercialisation de services au moyen de réseaux informatiques et de télécommunication, notamment sur Internet ;

- toutes prestations de services dans le domaine des nouvelles technologies, de l'informatique, de l'information, de l'Internet, notamment ayant trait aux réseaux sociaux, aux supports multimédia, aux applications mobiles, aux outils d'intelligence artificielle, de conception assistée par ordinateur, de conception générée par ordinateur ;
- la création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation par tous moyens de tous droits de propriété intellectuelle ;
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe dont elle est la tête et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
- et généralement, toutes activités et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, immobilières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, par tous moyens, directement ou indirectement, les activités de la Société, leur extension ou leur développement.

### **SIXIEME RESOLUTION**

#### *Modification corrélative de l'article 3 des statuts*

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 3 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **Article 3 – Objet**

*(Substitution de l'ancienne rédaction par la suivante :)*

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la conception, le développement, la commercialisation, la gestion de tout programme, système, outil, application, ressource, concept, digitaux ou numériques pour les activités d'agence de voyages en ligne (OTA), assimilées et connexes, et notamment la conception, le développement et l'exploitation d'une plateforme ayant pour objet l'intermédiation hôtelière permettant la mise en relation de clients potentiels avec des hôtels, associé à un suivi interactif personnalisé de cette relation permettant d'enrichir l'expérience des clients et des hôteliers via une application dédiée qui favorise le « matching » à la manière d'un site de rencontre en ligne ;
- l'activité d'hébergeur informatique, l'hébergement de données informatiques, la création et la gestion de bases de données à titre gratuit ou payant ;
- l'activité d'éditeur de plateformes d'échanges en ligne et de sites Internet ;
- la commercialisation de services au moyen de réseaux informatiques et de télécommunication, notamment sur Internet ;

- toutes prestations de services dans le domaine des nouvelles technologies, de l'informatique, de l'information, de l'Internet, notamment ayant trait aux réseaux sociaux, aux supports multimédia, aux applications mobiles, aux outils d'intelligence artificielle, de conception assistée par ordinateur, de conception générée par ordinateur ;
- la création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation par tous moyens de tous droits de propriété intellectuelle ;
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe dont elle est la tête et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
- et généralement, toutes activités et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, immobilières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, par tous moyens, directement ou indirectement, les activités de la Société, leur extension ou leur développement. »

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*Modification corrélative de l'article 17 des statuts*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **Article 17 – Conseil d'administration - Composition**

*(Substitution du premier alinéa par le suivant :)*

« La société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de douze au plus ; toutefois en cas de fusion, ce nombre pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce. »

*(Le reste sans modification.)*

#### **A titre ordinaire**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*Nomination de Monsieur Stefan RÅDSTRÖM en qualité d'administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Stefan RÅDSTRÖM, né le 22 avril 1970 à Karlskrona (Suède), de nationalité suédoise, demeurant Pstrossova 5, 11000 Prague (République Tchèque) en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Nomination de Monsieur Yves ABITBOL en qualité d'administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Yves ABITBOL, né le 04 avril 1964 à Tunis (Tunisie), de nationalité française, demeurant 11 rue de l'Eglise, 92200 Neuilly Seine, en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **DIXIEME RESOLUTION**

*Nomination de Madame Charlotte GAUTHIER en qualité d'administrateur*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Charlotte GAUTHIER, née le 07 juillet 1994 à Hong Kong, de nationalité française, demeurant 4 rue du Cloître Notre Dame, 75004 Paris, en qualité de nouvel Administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

### **ONZIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.